

# Assemblée générale ordinaire électorale de la FFSNW

---

En visioconférence le 23 septembre 2025.  
Projet de procès-verbal

Ordre du jour :

- 1. Ouverture de l'Assemblée Générale**
- 2. Intervention de la CSOE.**
- 3. Vote d'émargement.**
- 4. Election du médecin fédéral.**
- 5. Election du poste d'administrateur.**
- 6. Clôture de l'assemblée générale électorale.**

## **1. Ouverture de l'Assemblée Générale**

L'Assemblée Générale est ouverte à 18h34 sous la présidence de Philippe DELACOUR.

## **2. Intervention de la CSOE.**

Madame Ciriegi présidente de la CSOE intervient dans un premier temps pour rappeler les règles de cette élection. Dans son intervention, la présidente de la CSOE rappelle qu'une convocation initiale avait eu lieu le 27 juin 2025. Toutefois, le quorum n'avait pas été atteint et conformément à l'article 6.8 des statuts de la FFSNW, une nouvelle assemblée a été programmée 14 jours au moins après la première tentative. Cela nous

amène à la date du 23 septembre 2025. Le délai est respecté. La convocation a été adressée le 6 septembre 2025.

La CSOE a été consultée concernant les candidatures et a procédé à la vérification des candidatures et leur conformité. Les candidatures ont ensuite été validées par le président de la FFSNW, M.DELACOUR.

A ce jour, deux postes sont à pourvoir au sein du Conseil d'Administration de la fédération à savoir, un poste de médecin fédéral pour lequel, une seule candidature a été reçue à savoir M. D'UTRUY.

Un deuxième poste d'administrateur est ouvert. Selon les règles de parité en vigueur, ce poste sera attribué à une personne d'un genre différent de celui élu au poste de médecin fédéral. Quatre candidatures ont été reçues pour ce poste à savoir :

- M. Philippe Sirech (H)
- Mme Clara Bragard (F)
- Mme Carole Marmonier (F)
- Mme Virginie Sourty (F)

Ainsi, si M. D'Utruy est élu, ce poste devra revenir à une femme.

Les candidatures reçues pour ce second poste sont les suivantes :

Si un ou une candidate souhaite se retirer, elle peut le faire en se manifestant à tout moment.

En ce qui concerne le déroulement du vote, le scrutin se déroulera conformément à l'article 8.1.2.1 des statuts de la FFSNW.

Lors du premier tour, si une candidature obtient la majorité absolue, c'est-à-dire plus de 50 % des suffrages exprimés, la personne est élue. Chaque votant pourra exprimer un seul vote par tour.

En l'absence de majorité absolue au premier tour, un second tour sera organisé. Lors de ce second tour, la majorité relative sera suffisante : la candidature ayant recueilli le plus de voix sera alors déclarée élue.

Aussi, conformément à l'article 6.8 des statuts de la FFSNW, il n'y a pas de conditions de nombre de clubs ni de voix pour avoir le quorum lors de ces élections.

Le rappel de la CSOE étant fait, l'assemblée générale se poursuit.

Un rappel est fait sur le vote d'émargement afin d'établir le quorum. Les difficultés que certains membres ont est réglé afin que tous puissent voter. Le vote pour établir le quorum est ouvert jusqu'à 18h45

### **3. Vote d'émargement.**

Vote d'émargement : 38 clubs votants pour 135 voix.

Après l'établissement du quorum, nous ouvrons le vote pour le médecin fédéral jusqu'à 19h00

#### **4. Election du médecin fédéral.**

**18h45 à 19h00** : 2e vote – Élection du poste de Médecin fédéral (après présentation des candidatures) parmi la candidature suivante :

- Monsieur Amaury D'UTRUY (H)

Résultat du vote du médecin fédéral : 135 voix maximum. Votants pour 84. 0 contre. Ne se prononce pas 51.

Il y a donc une majorité absolue en faveur de la candidature de Monsieur D'UTRUY Amaury qui est élu au poste de médecin fédéral.

En raison du genre du médecin fédéral élu, il ne reste qu'un poste à pourvoir devant respecter les règles de parité stricte au sein du Conseil d'administration.

En raison de cette règle, seule une femme pourra être élue. Le vote est ouvert à l'ensemble des candidatures sans distinction de genre mais seule une femme pourra être élue à ce poste.

Si une femme obtient plus de 50% des voix exprimées, elle sera élue dès le premier tour. Le cas échéant, un deuxième tour aura lieu et la personne ayant le plus de voix sera élue.

Il reste donc un vote et par respect des règles de parité, seule une femme pourra être élue sur le dernier poste d'administrateur à pourvoir.

Il reste donc un vote à réaliser mais pour une question d'obligation légale, nous procéderons au vote avec l'ensemble des candidatures à ce poste.

#### **5. Election du poste d'administrateur.**

- **19h15 à 19h45** : 3e vote – Élections du poste d'Administrateur de genre différent du médecin fédéral (après présentation des candidatures entre 19h00 et 19h20) parmi les candidatures suivantes :

- M. Philippe SIRECH (H)  
- Mme Clara BRAGARD (F)  
- Mme Carole MARMONIER (F)  
- Mme Virginie SOURTY (F)

Tout d'abord, nous commençons par une présentation des candidatures.

Seul M.SIRECH est présent pour soutenir sa candidature. Etant donné qu'il ne peut être élu, il ne souhaite pas s'exprimer.

Mme.SOURTY a laissé une vidéo de présentation qui est diffusée présentant son parcours et son apport à la fédération avec son poste de commission, son expérience de formatrice, ses ambitions en tant qu'administratrice.

Mme.BRAGARD a laissé une vidéo de présentation pour soutenir sa candidature qui est diffusant. Elle y présente sa pratique, son ambition, sa profession et les compétences qu'elle souhaite mettre à profit de la fédération notamment sur l'aspect communication.

Mme.MARMONIER n'est pas présente et n'a pas de vidéo de présentation. Sa candidature s'accompagne toutefois d'une lettre et d'un CV qui ont été diffusés en amont de l'assemblée générale.

Les votes sont ouverts jusqu'à 19H45.

Mme.SOURTY 81 voix, Mme.BRAGARD 32 voix, Mme.MARMONIER 9 voix, 0 abstentions. Avec une majorité absolue des voix exprimées, Madame SOURTY est élue dès le premier tour au poste d'administratrice de la FFSNW.

L'ensemble des sièges du conseil d'administration de la FFSNW sont désormais occupés pour la mandature en cours.

## **6. Clôture de l'assemblée générale élective.**

L'assemblée générale est clôturée à 19H47.